



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3652

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Llung

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3652

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie secteur Yoplait - Acquisition foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet urbain Carré de Soie encadre, via l'urbanisme négocié, la transformation ambitieuse d'un vaste territoire de 500 ha, dont 200 sont considérés comme mutables, sur les Communes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin. La présence d'importantes mutabilités foncières dans un secteur aujourd'hui particulièrement bien connecté et attractif, en font un pôle majeur de développement urbain de la Métropole de Lyon, tant en matière de développement économique que résidentiel.

L'autorisation de programme (AP) n° 2173 a été créée en 2010 pour réaliser des acquisitions foncières stratégiques dans le cadre du projet urbain Carré de Soie. Le principe aujourd'hui en vigueur n'est pas la maîtrise systématique du foncier mais d'analyser la maîtrise éventuelle de gros tènements fonciers stratégiques et de procéder en parallèle à des acquisitions ponctuelles dans des secteurs en mutation, qui permettent soit de préparer de futures opérations d'aménagement en assurant un remboursement aux côtés des partenaires privés, soit de maîtriser le rythme et la qualité de mutation de ces secteurs.

Au fur et à mesure de l'avancée des projets sur les 1^{ers} secteurs d'opérations d'aménagement validées, des AP spécifiques pour les acquisitions foncières ont été individualisées :

- le triangle Nord Est (ex Interpol) aujourd'hui clôturée,
- AP n° 1420 - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase,
- AP n° 2113 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase,
- AP n° 2860 - ZAC Villeurbanne La Soie.

Ainsi, le projet Carré de Soie Yoplait ne porte plus que des acquisitions foncières en dehors de ces périmètres, mais également la gestion (aménagement provisoires, démolitions, dépollutions, etc.) des fonciers acquis en dehors des opérations d'aménagement.

Au-delà de la question de l'acquisition de gros tènements fonciers stratégiques propices au développement de futures opérations d'aménagement d'envergure, il a été repéré plusieurs parcelles pouvant faire l'objet d'acquisitions ponctuelles à l'amiable ou par voie de préemption, pour poursuivre la présence de la Métropole sur ce territoire (secteurs de l'Amande, route de Genas, etc.).

Un complément d'AP est donc sollicité à hauteur de 4 000 000 € afin de permettre les mises en œuvre de la stratégie foncière sur les secteurs de mutabilités identifiés, du projet urbain tel qu'inscrit dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) (emplacement réservé (ER), etc.), d'une gestion provisoire de ces fonciers participant à la mise en œuvre du projet urbain ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la veille foncière sur le secteur du Carré de Soie à Vaulx en Velin et Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° 06 - Aménagements urbains pour un montant de 4 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis suivant l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € en 2019,
- 1 650 000 € en 2020,
- 1 650 000 € en 2021,

sur l'opération n° OP06O2173.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 13 213 121 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.